



Dépôt de garantie et réparations

Par **Ines Mty**, le **22/01/2025 à 14:22**

Bonjour,

Je cherche un avocat ou des spécialistes dans le domaine du logement ou des litiges entre propriétaires et locataires. Voici ma situation :

Lors de notre sortie des lieux, certaines plinthes étaient décollées du mur. Il est évident que cela est dû à l'humidité. À part le nettoyage du sol, rien d'autre n'a été fait. Les propriétaires nous reprochent d'avoir abîmé les plinthes, affirmant qu'ils avaient vécu dans la maison pendant cinq ans sans rencontrer ce problème.

Avant notre entrée dans le logement, un diagnostic avait été réalisé concernant l'isolation. Le plancher bas était jugé insuffisant, et les murs moyennement isolés.

Est-il possible d'avoir un recours dans ce cas ? Ils viennent de nous envoyer une facture pour la réparation, s'élevant à 1332 €. Je trouve cela excessif, d'autant plus que les factures de gaz pour le chauffage étaient de 200 € par mois. La maison était bien chauffée et je nettoçais le sol tous les deux jours.

Merci d'avance pour vos conseils.

Par **Pierrepauljean**, le **22/01/2025 à 15:07**

bonjour

les plinthes sont elles décollées à la jonction avec le sol ou en haut côté mur ?

Par **Ines Mty**, le **22/01/2025 à 15:24**

A la jonction du mur, ce qui a abîmé une partie d'un seul mur et donc dans la facture il est écrit, remplacement des plinthes et enduits et peintures avec 12h de travail mais je n'ai pas d'autres informations a part 12h a 80e et un forfait a 150e